FCP AFEK CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2021

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du 26 Mars 2021 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 220 167,863 TND, un actif net de 217 166,971 TND et un bénéfice net annuel perte nette de 8 021,600 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds . Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons

acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire du fonds commun de placements pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placements est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placements qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placements a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placements de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, <u>www.oect.org.tn</u>. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la Préparation des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes : Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc21	31-déc20
Portefeuille-titres	3.1	197 466,540	154 988,228
Actions cotées et droits rattachés		197 466,540	154 988,228
Placements monétaires et disponibilités	3.3	22 701,323	3 270,040
Placements monétaires		-	<u>-</u>
Disponibilités		22 701,323	3 270,040
Créances d'exploitation		-	-
Total Actif	-	220 167,863	158 258,268
Passif			
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-
Opérateurs Créditeurs	3.5	1 059,085	737,966
Autres créditeurs divers	3.6	1 941,807	1 962,726
Total Passif	-	3 000,892	2 700,692
Actif net		217 166,971	155 557,576
Capital	3.7	223 811,138	161 106,441
Sommes distribuables	3.10	(6 644,167)	(5 548,865)
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(7 485,190)	(1 488,895)
Sommes distribuables de la période		841,023	(4 059,970)
Actif net	- -	217 166,971	155 557,576
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		220 167,863	158 258,268

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 décembre 2020
Revenus du portefeuille titres Dividendes Actions cotées	3.2	6 777,500 6 777,500	1 409,000 1 409,000
Revenus des placements monétaires Revenus des comptes à vue	3.4	193,103 193,103	87,849 87,849
Total des revenus des placements		6 970,603	1 496,849
Charges de gestion des placements	3.8	3 829,161	2 959,274
Revenus nets des placements		3 141,442	(1 462,425)
Autres charges	3.9	2 077,791	2 062,375
Résultat d'exploitation	:	1 063,651	(3 524,800)
Régularisation du résultat d'exploitation		(222,628)	(535,170)
Sommes distribuables de la période	:	841,023	(4 059,970)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		222,628 8 163,343	535,170 (26 054,904)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(950,351)	2 742,212
Frais de négociation de titres		(255,043)	(79,704)
Résultat de la période	=	8 021,600	(26 917,196)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021 Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Variation de l'actif net résultant	8 021,600	(26 917,196)
des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	1 063,651	(3 524,800)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 163,343	(26 054,904)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	(950,351)	2 742,212
Frais de négociation de titres	(255,043)	(79,704)
Distributions de dividendes	0,000	0,000
Transaction sur capital	53 587,795	23 707,881
Souscription	90 429,384	48 314,024
Capital	119 300,000	59 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	(25 116,498)	(10 368,012)
Régularisation des sommes distribuables	(3 754,118)	(1 217,964)
Rachat	36 841,589	24 606,143
Capital	49 300,000	29 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	(10 860,273)	(4 138,926)
Régularisation des sommes distribuables	(1 595,165)	(454,931)
Droits de sortie	(2,973)	0,000
Variation de l'actif net	61 609,395	(3 209,315)
Actif net		
En début de période	155 557,576	158 766,891
En fin de période	217 166,971	155 557,576
Nombre d'actions		
En début de période	2 006	1 699
En fin de période	2 706	2 006
Valeur liquidative	80,253	77,546
Taux de rendement de la période	3,490%	-17,016%

Notes aux états financiers annuels

Arrêtés au 31 Décembre 2021

Présentation du fonds

FCP AFEK CEA est un FCP de distribution de catégorie mixte, dédié exclusivement aux titulaires de Comptes d'Epargne en Actions « CEA ».

FCP AFEK CEA a obtenu le visa du CMF le 17 mars 2011 avec un démarrage des opérations de souscriptions publiques le 01 juillet 2011.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 1000 parts de 100 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 20 ans.

Le dépositaire du fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ». Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du fonds.

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AFEK CEA arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AFEK CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en BTA sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 197 466,540 TND et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en TND	Valeur actuelle au 31/12/2021	% actif
Actions et droits		220 152,003	197 466,540	89,689%
<u>rattachés</u>		220 132,003	137 400,340	03,00370
ATB	7000	19 360,000	16 030,000	7,281%
ATL	8600	13 762,684	15 652,000	7,109%
BH	1250	11 932,040	11 738,750	5,332%
BIAT	360	22 280,886	21 320,640	9,684%
BNA	2700	24 329,388	21 062,700	9,567%
BT	3000	23 016,627	16 470,000	7,481%
BTE (ADP)	1200	18 068,463	8 620,800	3,916%
NBL AA	3000	16 404,065	16 227,000	7,370%
SIAME	4950	16 146,524	21 220,650	9,638%
STB	7300	26 211,699	21 513,100	9,771%
TUNIS RE	1300	10 253,173	9 102,600	4,134%
UIB	1180	18 386,454	18 508,300	8,406%
TOTAL		220 152,003	197 466,540	89,689%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés et droits	140 282,970
TOTAL	140 282,970

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Sorties (cession/remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement		u moins values réalisées
Actions sociétés et droits	105 968,001	105 017,650	-	950,351
TOTAL	105 968,001	105 017,650	-	950,351

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 6 777,500 TND au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2020	
<u>Dividendes</u>	6 777,500	1 409,000	
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	6 777,500	1 409,000	
TOTAL	6 777,500	1 409,000	

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 22 701,323 TND et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2021	% actif
PLACEMENTS MONETAIRES		-	-	0,000%
Disponibilités		22 701,323	22 701,323	10,311%
Dépôts à vue		4 169,295	4 169,295	1,894%
Sommes à l'encaissement		18 532,028	18 532,028	8,417%
Sommes à régler		-	-	0,000%
TOTAL GENERAL		22 701,323	22 701,323	10,311%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2021 à 193,103 TND et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2021 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2020
Intérêts des comptes courants	193,103	87,849
TOTAL	193,103	87,849

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 1 059,085 TND et représente le montant de la rémunération à payer aux gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Commission distributeurs (TSB et TSI)	201,729	140,568
Commission gestionnaire (TSI)	756,483	527,117
Commission dépositaire(TSB)	100,873	70,281
TOTAL	1 059,085	737,966

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 1 941,807 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Redevance CMF	17,916	12,678
État impôts à payer	0,000	0,000
Honoraires commissaire aux comptes	1 923,891	1 950,048
TOTAL	1 941,807	1 962,726

3.7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

	2021	2020
Capital initial dés sa constitution		
Montant (en nominal)	200 600,000	169 900,000
Nombre de Parts	2 006	1 699
Nombre de porteurs de Parts	101	101
Souscriptions réalisées (en nominal)		
Montant	119 300,000	59 900,000
Nombre de parts émises	1 193	599
Rachats effectués (en nominal)		
Montant	49 300,000	29 200,000
Nombre de parts rachetées	493	292
Capital au 31-12-		
Montant (en nominal)	270 600,000	200 600,000
Sommes non distribuables	-46 788,862	-39 493,559
Montant du capital au 31-12	223 811,138	161 106,441
Nombre de parts	2 706	2 006
Nombre de porteurs de Parts	91	101

3.7.1. Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de Parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2021 :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions et droits	8 163,343	-26 054,904
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées Frais négociation de titres	-950,351 -255,043	2 742,212 -79,704
Droits de sortie	2,973	0,000
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	6 960,922	-23 392,396
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-39 493,559	-9 872,077
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-25 116,498	-10 368,012
Régularisations sommes non distribuables rachats	10 860,273	4 138,926
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-46 788,862	-39 493,559

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 3 829,161 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2020
Commission distributeurs (TSI & TSB)	729,358	563,675
Commission gestionnaire (TSI)	2 735,096	2 113,756
Commission dépositaire (TSB)	364,707	281,843
TOTAL	3 829,161	2 959,274

3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 2077,791 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2020
Redevance CMF	182,348	140,922
Honoraires commissaire aux comptes	1 895,443	1 921,453
TOTAL	2 077,791	2 062,375

3.10 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2021 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations Régularisations rachats		Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	-5 548,865	-3 300,009	1 363,684	-7 485,190
Exercice 2021	1 063,651	-454,109	231,481	841,023
	-6 644,167			

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

A la date du 31 Décembre 2021, FCP AFEK CEA n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Données par part et ratios pertinents

4.2.1- Données par part

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements Charges de gestion des placements	2,576 -1,415	0,746 - 1,475	2,493 - 1,679	2,537 - 2,125	3,448 -1,894
REVENUS NET DES PLACEMENTS	1,161	- 0,729	0,815	0,412	1,554
Autres produits Autres charges	0,000 -0,768	0,000 -1,028	0,000 - 1,288	0,000 - 0,988	0,000 -0,881
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,393	- 1,757	- 0,414	- 0,576	0,673
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,082	- 0,267	0,223	0,023	-0,073
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,311	- 2,024	- 0,190	- 0,552	0,599
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	3,017	- 12,988	11,434	- 6,783	9,722
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,351	1,367	-7,101	6,373	-1,604
Frais de négociation de titres	-0,094	- 0,040	- 0,117	- 0,157	-0,096
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	2,571	- 11,661	4,215	- 0,567	8,022
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2,964	-13,418	3,802	-1,143	8,695
Droits d'Entrée et de sortie	-0,001	0,000	0,000	0,000	0,000
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	2,572	- 11,661	4,215	- 0,567	8,022
Régularisation du résultat non distribuable	-0,175	2,216	0,973	-1,017	-0,152
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,397	- 13,877	5,188	-1,584	7,870
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,599	0,574
Valeur Liquidative	80,253	77,546	93,447	88,449	91,185

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	2,055%	1,883%	1,665%	2 ,189%	1,941%
Autres charges / Actif Net Moyen	1,115%	1,312%	1,219%	1,018%	0,903%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	0,571%	-2,243%	-0,410%	-0,593%	0,689%
Actif Net Moyen	186 362,274	157 162,234	171 238,291	201 596,178	234 883,836

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion du FCP AFEK CEA est confiée à la Tuniso-Séoudienne d'Investissement "TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP AFEK CEA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP AFEK CEA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.